

## L'énergie hydraulique continentale

Les centrales hydroélectriques continentales convertissent l'énergie des cours d'eau (centrales dites « au fil de l'eau ») et des chutes d'eau (barrages) en énergie électrique. C'est une énergie renouvelable et propre car elle utilise le flux naturel de l'eau pour produire de l'électricité sans émettre de gaz à effet de serre en fonctionnement.

Cette énergie n'est cependant pas considérée comme inépuisable puisqu'elle dépend de la pluviométrie qui évolue avec le changement climatique. Dans les pays les plus développés, et en France en particulier, les capacités hydrauliques sont pratiquement toutes exploitées. Ailleurs, les gisements sont souvent éloignés des régions peuplées nécessitant des infrastructures coûteuses (ligne HT).

La part hydraulique représente **13,6 % de la production électrique en France** (71,5 TWh) et 16 % de la production mondiale. Ce type de centrale est intéressant pour la régulation entre l'offre et la demande dans les pays équipés de gros moyens de production (centrales nucléaires), pour stocker de l'énergie et la restituer pour compenser des modes de production moins maîtrisables (éolien et solaire).



© P. POCHARD / AFP - Centrale hydroélectrique de Rizzanese, Corse.

Pour en savoir plus :



[lien vers la fiche argumentaire](#)

[https://www.energethique.com/file/ARCEA/Argumentaire/Fiche\\_ADJ\\_01\\_Energie\\_hydraulique.pdf](https://www.energethique.com/file/ARCEA/Argumentaire/Fiche_ADJ_01_Energie_hydraulique.pdf)